



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 14 mai 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Dominique GRIMPRET	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Michel ROTGER
M. Jean ESMONIN	M. André GERVAIS	Mme Christine MASSU
M. Gilbert MENU	M. Didier MARTIN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Colette POPARD	M. Benoît BORDAT	M. Claude PICARD
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-Patrick MASSON	M. Christophe BERTHIER	Mme Claude DARCIAUX
M. José ALMEIDA	Mme Françoise TENENBAUM	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Michel JULIEN	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-François GONDELLIER	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Murat BAYAM
Mme Catherine HERVIEU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. François-André ALLAERT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Rémi DELATTE
M. Jean-Claude DOUHATT	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Paul HESSE	Mlle Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD
M. Yves BERTELOOT	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Patrick MOREAU	M. Pierre LAMBOROT	

Membres absents :

M. Mohammed IZIMER	M. Jean-François DOÛDET pouvoir à M. Rémi DELATTE
Mme Myriam BERNARD	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
	M. Georges MAGLICA pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Anne DILLESEGER pouvoir à M. Yves BERTELOOT
	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Hélène ROY pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Roland PONSAA pouvoir à M. Jean ESMONIN
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à M. Patrick BAUDEMONT.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

**Habitat à loyer modéré : Garantie financière : sollicitation de OPH 21 concernant un prêt
PLS pour le financement de 40 logements situés 33 A à F boulevard Chèvre Morte à Talant**

L'opération d'acquisition-amélioration d'un ensemble immobilier de 60 logements (20 PLUS, 40 PLS) situé 33 A à F Boulevard Chèvre Morte à Talant a obtenu un accord de financement au titre de la Délégation 2008.

Dans le cadre du financement de cette opération, OPH 21 sollicite auprès du Grand Dijon la mobilisation de la garantie financière communautaire pour **un emprunt PLS** accordé par DEXIA Crédit Local, d'un montant de **3 399 806,80 €, d'une durée totale de 32 ans au taux de 3,63 %**, venant en substitution d'un prêt complémentaire FIXIA garanti par délibération du Conseil de communauté en date du 17 décembre 2008.

Ce prêt FIXIA, en raison de la conjoncture actuelle, ne peut en effet être honoré par DEXIA dans les conditions proposées initialement. En conséquence, la nouvelle offre de prêt repose sur un emprunt PLS ordinaire, de même montant.

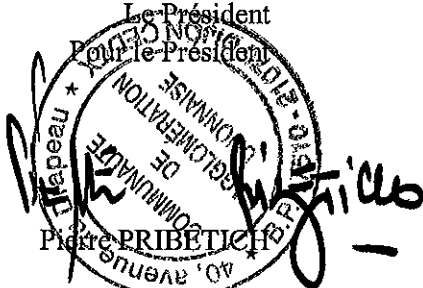
Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **de modifier** la délibération du Conseil de communauté en date du 17 décembre 2008 relative à la mobilisation de la garantie financière communautaire pour les prêts nécessaires au financement de l'opération d'acquisition-amélioration de 40 logements PLS située 33 A à F Boulevard Chèvre Morte à Talant et réalisée par OPH21 selon les dispositions suivantes :
 - le prêt complémentaire FIXIA, d'un montant de 3 399 806,80 €, est remplacé par un prêt PLS ordinaire, de même montant et dont les principales caractéristiques figurent en annexe à la présente délibération.
 - Le reste sans changement.
- **de dire** que la garantie de la Communauté de l'agglomération dijonnaise est accordée pour la durée totale de ce prêt, à hauteur de 100% de son montant ;
- **de dire** que, au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, à la première demande de DEXIA Crédit Local, sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir au contrat de prêt correspondant qui sera établi avec OPH21 et DEXIA Crédit Local.

Pour extrait conforme,

Le Président
Pour le Président



Convocation envoyée le 7 mai 2009

Publié le 15 MAI 2009

Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

15 MAI 2009



Vu pour être annexé à la délibération n° 8
du Conseil de Communauté du 14 mai 2009
Dijon, le

15 MAI 2009

Pour le Président,
Le Vice-Président

GRAND DIJON

Conseil de Communauté du 14 mai 2009

HABITAT A LOYER MODERE : GARANTIE FINANCIERE pour un prêt PLS DEXIA

Local mobilisé par OPH21 - Opération d'acquisition - amélioration 23 avenue à 2 Boulevard

Chèvre Morte à Talant (40 logements)

Annexe relative aux caractéristiques principales du prêt

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

PRÊT LOCATIF SOCIAL (PLS) d'un montant de 3 399 806,80 € 15 MAI 2009

Ce prêt comporte : - une phase de mobilisation des fonds,
- une phase d'amortissement du capital mobilisé sous la forme d'une tranche d'amortissement.

Les fonds mobilisés, y compris ceux versés automatiquement, sont dénommés "Encours en Phase de Mobilisation".

Au terme de la phase de mobilisation, l'Encours en Phase de Mobilisation fait l'objet de la mise en place d'une tranche d'amortissement dont le profil d'amortissement et les conditions financières sont définis dans le présent contrat.

Montant : 3 399 806,80 € (trois millions trois cent quatre vingt dix neuf mille huit cent six euros et quatre vingt centimes)

Durée totale : 32 ans

**Dont : - durée de la phase de mobilisation : 24 mois
- durée de la phase d'amortissement : 30 ans**

PHASE DE MOBILISATION

- **Taux indexé : 3,63%** Le taux annuel sera, le cas échéant, corrigé de la variation du taux de rémunération du Livret A. Le taux est fixé sur la base d'un Livret A à 2,50%
- **Paiement des intérêts : annuel**
- **Mobilisation des fonds :** à la demande de l'Emprunteur, en une ou plusieurs fois, jusqu'au 6^{ème} jour ouvré précédant le terme de la phase de mobilisation fixé le 01/02/2011 et avec versement automatique, au terme de la phase de mobilisation, des fonds non encore mobilisés
- **Commission d'engagement : 0,10 %** du montant du prêt

PHASE D'AMORTISSEMENT

- **Taux indexé : 3,63%** - Le taux sera, le cas échéant, corrigé de la variation du taux de rémunération du Livret A. Le taux est fixé sur la base d'un Livret A à 2,50%
- **Périodicité des échéances : annuelle**
- **Mode d'amortissement : progressif**